

AVIS DE REUNION VALANT CONVOCACTION DES ACTIONNAIRES

CFG BANK



CFG BANK

Banque agréée par décision n° 35 du Wali de Bank Al Maghrib du 25 avril 2012
Société anonyme faisant appel public à l'épargne au capital social de 700.159.200 dirhams
Siège social : 5/7, rue Ibnou Toufai, Palmier, Casablanca
RC Casablanca N° 67421

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE 29 MAI 2025 A 10 HEURES

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société **CFG BANK**, banque agréée par décision du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 35 du 25 avril 2012, société anonyme faisant appel public à l'épargne au capital social de 700.159.200 dirhams, dont le siège social est sis à Casablanca, au 5/7 rue Ibnou Toufai, Quartier Palmier, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 67421 (la « **Société** » ou « **CFG Bank** »), sont conviés par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra au 3 Angle Boulevard Moulay Rachid (ex. Roosevelt) et Avenue de l'Hippodrome, Rue des Pistachiers et Rue de la Libye, Casablanca, le jeudi 29 mai 2025 à 10 heures (l'« **Assemblée Générale** » ou l'« **Assemblée** ») à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2024, et approbation des comptes clos à cette date ;
2. Présentation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2024, et approbation des comptes consolidés clos à cette date ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et distribution de dividendes ;
4. Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025 ;
5. Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions ;
6. Quitus à conférer aux Administrateurs ;
7. Mandat de certains membres du Conseil d'Administration ;
8. Décharge aux Commissaires aux Comptes pour leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
9. Mandat des Commissaires aux Comptes ;
10. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée (la « **Loi n° 17-95** »), peuvent déposer ou adresser au siège social de CFG Bank, contre accusé de réception, dans un délai de **10 (dix) jours** à compter de la publication du présent avis, l'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour, par suite d'éventuelles demandes d'inscriptions de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour présentés par les actionnaires de la Société. Tous les documents et informations prévus aux articles 121, 121 bis et 141 de la Loi n° 17-95 peuvent être consultés sur le site internet de CFG Bank : www.cfgbank.com.

Vous trouverez ci-après les modalités pratiques de participation à l'Assemblée ainsi que le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation.

MODALITES DE PARTICIPATION ET DE VOTE

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'Assemblée Générale en respectant les conditions et modalités de participation ci-dessous.

MODALITES DE PARTICIPATION

Conditions préalables

Seuls les actionnaires dont la propriété est justifiée, au moins cinq (5) jours avant le jour de l'Assemblée, par une inscription sur les registres sociaux ou un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement dépositaire agréé, peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale.

Les propriétaires d'actions devront déposer au siège social de CFG Bank à l'attention de la Direction des Affaires Juridiques située au 5/7, rue Ibnou Toufai, Palmier, Casablanca, ou faire adresser par un intermédiaire habilité, les attestations constatant l'inscription en compte de leurs titres, dans le délai susmentionné.

Les propriétaires d'actions, n'ayant pas encore inscrit leurs titres en compte, sont invités à y procéder en les déposant auprès de CFG Bank ou d'un intermédiaire financier habilité.

MODALITES DE VOTE

La description des procédures que les actionnaires doivent suivre pour participer et voter à l'Assemblée, ainsi que les formulaires de vote par procuration et par correspondance, sont disponibles sur le site Internet de la Société www.cfgbank.com, conformément aux dispositions de la Loi 17-95.

Modalités de vote en présentiel

Tout actionnaire peut voter personnellement à l'Assemblée Générale sur justification de son identité et en présentant une attestation de blocage des actions, mentionnant le nombre de titres détenus ainsi que le nombre de droits de vote attachés.

Modalités de vote par correspondance

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote par correspondance. Ce formulaire est disponible au siège social de CFG Bank et peut également être téléchargé sur le site internet de la Société : www.cfgbank.com.

Le formulaire de vote par correspondance doit être déposé au siège social de CFG Bank, à l'attention de la Direction des Affaires Juridiques située au 5/7, rue Ibnou Toufai, Palmier, Casablanca, **au moins deux (2) jours** avant la réunion de l'Assemblée Générale accompagnée de :

- Une copie de pièce d'identité de l'actionnaire (soit personnelle, soit en qualité de mandataire) ;
- L'original de l'attestation de blocage des actions, mentionnant le nombre de titres détenus ainsi que le nombre de droits de vote attachés.

Tout formulaire non accompagné des documents requis et/ou non reçu dans le délai susmentionné, ne sera pas pris en compte pour le vote des résolutions.

Modalités de vote par procuration

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote par procuration. Ce formulaire est disponible au siège social de CFG Bank et peut également être téléchargé sur le site internet de la Société : www.cfgbank.com.

L'actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, un ascendant, un descendant ou par un autre actionnaire justifiant d'une procuration. Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Pour toute procuration adressée à la Société sans indication de mandataire, le président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Le formulaire de vote par procuration doit être déposé au siège social de CFG Bank, à l'attention de la Direction des Affaires Juridiques située au 5/7, rue Ibnou Toufai, Palmier, Casablanca, **au moins cinq (5) jours** avant la réunion de l'Assemblée Générale accompagnée de :

- Une copie de la pièce d'identité de l'actionnaire ayant donné procuration (soit personnelle, soit en qualité de mandataire) ;
- L'original de l'attestation de blocage des actions, mentionnant le nombre de titres détenus ainsi que le nombre de droits de vote attachés.

Tout formulaire non accompagné des documents requis et/ou non reçu dans le délai susmentionné, ne sera pas pris en compte pour le vote des résolutions.

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MAI 2025 A 10 HEURES

Première résolution : Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2024, et approbation des comptes clos à cette date

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu l'exposé du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration, et à la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font ressortir un résultat net comptable bénéficiaire de **134 886 589,06** dirhams.

Deuxième résolution : Présentation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2024, et approbation des comptes consolidés clos à cette date

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu l'exposé du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les termes de ces rapports et les comptes consolidés présentés, lesquels font ressortir un résultat net comptable de **278,2 KDH**, dont un résultat part du Groupe de **261,8 KDH**, et déclare ne formuler aucune observation sur ces comptes.

Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et distribution de dividendes

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos en date du 31 décembre 2024 d'un montant de **134 886 589,06** dirhams comme suit :

• Bénéfice net de l'exercice :	134 886 589,06 dirhams
• Réserve légale (5%) à déduire :	6 744 329,45 dirhams
• Report à nouveau exercices précédents :	192 449 184,22 dirhams
• Bénéfice distribuable :	320 591 443,83 dirhams
• Dividende à distribuer brut (3,30 dirhams par action) :	115 526 268,00 dirhams
• Montant à affecter au compte « Report à Nouveau » :	205 065 175,83 dirhams

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que la mise en paiement des dividendes sera effectuée en **juin 2025**, par virement de coupons, conformément à la réglementation en vigueur.

Quatrième résolution : Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025 à **1 610 000,00 (un million six cent dix mille)** dirhams bruts. Le Conseil d'Administration répartira cette somme entre ses membres, dans les proportions qu'il jugera convenables.

Cinquième résolution : Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées notamment à l'article 56 de la Loi 17-95, déclare approuver ce rapport dans toutes

ses dispositions, ainsi que les conventions, engagements et opérations dont il est fait état, conclus ou exécutés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sixième résolution : Quitus à conférer aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire confère aux membres du Conseil d'Administration, quitus définitif et sans réserve de l'exercice de leurs mandats pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Septième résolution : Mandat de certains membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte :

- (i) du changement de représentant permanent de l'administrateur **AXA Assurance Maroc**, désormais représentée par Monsieur **Gilles FROMAGEOT** ; et
- (ii) de la démission de la société **MAGHREB FS**, représentée par Monsieur **Mohammed Ibrahim EL JAI**, de ses fonctions d'administrateur de la Société.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide également de ratifier la nomination de Monsieur **Mohammed Ibrahim EL JAI**, en qualité d'administrateur, en remplacement de la société **MAGHREB FS**, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Huitième résolution : Décharge aux Commissaires aux Comptes pour leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge aux Commissaires aux Comptes, le cabinet **HDID & ASSOCIES**, représenté par Monsieur **Ei Mustapha SAMOUH**, et le cabinet **FIDAROC GRANT THORNTON**, représenté par Monsieur **Faïçal MEKOUAR**, pour l'exercice de leurs mandats pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Neuvième résolution : Mandat des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sous réserve de l'approbation de Bank Al Maghrib, de :

- Reconduire pour une durée de trois (3) exercices le mandat du Commissaire aux Comptes, le cabinet **FIDAROC GRANT THORNTON**, représenté par Monsieur **Faïçal MEKOUAR** ; et
- Nommer en qualité de second Commissaire aux Comptes, pour une durée de trois (3) exercices, le cabinet **BDO**, représenté par Monsieur **Moutai CHAOUKI** ;

Les mandats des Commissaires aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Dixième résolution : Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNICATION FINANCIÈRE

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2024

CFG BANK



FORTE CROISSANCE DES RESULTATS EN 2024 ENCOURS CREDITS + 28%, PNB + 43%, RNPG de 262 MDH + 58%

Le Conseil d'Administration de CFG Bank s'est réuni le 19 février 2025, pour examiner l'activité de la Banque et du Groupe pour l'année 2024 et arrêter les comptes au 31 décembre 2024.

A PROPOS DE CFG BANK

Créée en 1992, CFG Bank est l'une des premières banques d'affaires au Maroc. Elle repose aujourd'hui sur son activité historique, couplée à une activité de banque commerciale lancée en 2015, visant à offrir un service premium à des clients exigeants.

La banque commerciale opère essentiellement sur deux segments de clients : (i) les particuliers sensibles à la qualité de service et (ii) les moyennes et grandes entreprises.

Elle est focalisée principalement sur la production de deux types de crédits : les crédits immobiliers acquéreurs (1/3 du portefeuille 2023) et les crédits d'investissements aux moyennes et grandes entreprises.

Le modèle de banque commerciale est un modèle multicanal reposant notamment sur des canaux digitaux d'avant-garde (applis, site web) qui permettent de réaliser tous types d'opérations courantes et sur un nombre limité d'agences de dernière génération pour accompagner les clients dans leurs moments de vie importants. La banque par téléphone est un canal additionnel accessible tous les jours jusqu'à 21h.

DISPOSITIF MULTICANAL CFG BANK



APPLI CFG BANK

Gestion des comptes en toute autonomie

Notée 4,7 sur apple store



CENTRE DE RELATION CLIENTS

Banquiers accessibles jusqu'à 21h 7j/7



18 AGENCES

Ouvertes jusqu'à 19h



100 GABs

Avec dépôt de chèques et d'espèces

FAITS MARQUANTS

- Après une année 2023 marquée par l'introduction en bourse de CFG Bank et des résultats records, 2024 a permis de poursuivre cette dynamique de croissance avec un RNPG en forte hausse à 262 MDH (+58%). La croissance est portée par l'ensemble des métiers de la banque, notamment en termes de production de crédits et de collecte de dépôts.
- Les métiers de la banque d'affaires enregistrent également une progression à deux chiffres grâce à la bonne tenue des marchés actions et taux et à la progression des métiers de gestion d'actifs.
- L'année 2024 a été marquée également par la reprise du programme d'investissement de la banque pour accompagner sa croissance, que ce soit en informatique, en communication ou en développement du réseau d'agences.
- Dans ce cadre CFG Bank a ouvert en 2024 deux nouvelles agences à Casablanca : une agence dédiée à la clientèle PRO & TPME et une nouvelle agence pour particuliers dans le quartier Palmiers. Le programme d'investissement prévoit également l'ouverture de 5 agences à horizon 2026 à Casablanca, Rabat, Marrakech et Tanger.

COMMUNICATION FINANCIÈRE

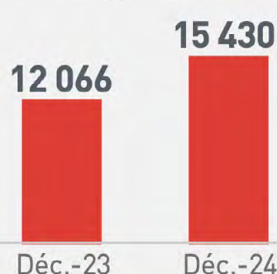
RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2024

CFG BANK



Crédits clientèle*

↑ +28%



* Hors pensions et découverts des fonds

Dépôts clients**

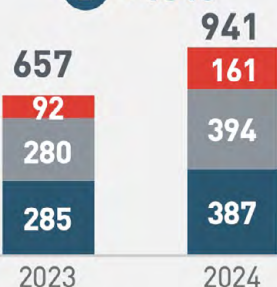
↑ +36%



** y compris CDs et hors pensions et fonds

PNB consolidé

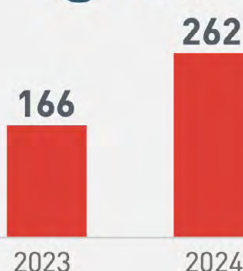
↑ +43%



■ Brokerage, trading, corporate finance
■ Commissions (bancaires, change, asset management, asset management immobilier)
■ Marge d'intérêt

RNPG

↑ +58%



Encours crédits : 15,4 milliards de DH (+ 28%)

L'encours de crédits s'établit à 15,4 milliards de DH au 31 décembre 2024, et enregistre une croissance de 28%, soit une production nette de 3,4 milliards de DH, tirée essentiellement par le segment « Entreprises ».

Encours dépôts : 18,3 milliards de DH (+ 36%)

Les dépôts de la clientèle ont cru de 36% en 12 mois, soit une collecte nette de 4,8 milliards de DH, pour s'établir à fin décembre 2024 à 18,3 milliards de DH.

Les dépôts non rémunérés continuent à représenter près de la moitié (46%) de l'ensemble des dépôts et ce, malgré la très forte croissance des crédits.

PNB consolidé : 941 MDH (+43%)

Le PNB à caractère récurrent, décomposé en marge d'intérêt et commissions, a atteint 781 MDH, en hausse de +38% :

- La marge d'intérêt s'établit à 387 MDH (+36%), tirée par la hausse des encours malgré une légère baisse de la marge en % (hausse du coût des ressources).
- Les commissions atteignent 394 MDH (+41%), et comprennent tant les commissions bancaires que ceux des métiers de gestion d'actifs.

Le PNB à caractère moins prévisible (intermédiation boursière, trading obligataire et actions, corporate finance) atteint 161 MDH contre 92 MDH en 2023, grâce à un marché obligataire et actions favorables en 2024.

RBE consolidé : 388 MDH (+74%)

Le Résultat Brut d'exploitation progresse à un rythme plus soutenu que le PNB, malgré une hausse plus importante des charges en 2024, liée à la relance du programme d'investissements.

Résultat Net part du groupe : 262 MDH (+58%)

Le RNPG ressort à 262 MDH en 2024 contre 166 MDH en 2023, soit une hausse de 58%.

Le résultat net tient compte d'un coût du risque de 41 MDH en 2024 (soit 0,3% des encours). Le coût du risque de la banque demeure modéré du fait de son positionnement spécifique et d'une bonne couverture des crédits par des garanties.

Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés s'établissent à 1 840 MDH à fin 2024 contre 1 688 en 2023. Le ROE ressort ainsi à 15,7%.

Politique de dividendes

Sous réserve de l'aval du régulateur, le Conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale un dividende de 3,30 DH par action, identique à l'année dernière et payable en juin 2025.

GUIDANCE 2025 & GUIDANCE À MOYEN TERME

2025 devrait être une nouvelle année de progression rapide de l'activité de CFG Bank, de son Résultat Brut d'Exploitation (RBE) et de son Résultat Avant Impôts (RAI).

Ayant consommé ses déficits fiscaux reportables, CFG Bank supportera désormais pleinement l'IS. De ce fait, le Résultat Net Part du Groupe (RNPG) devrait afficher en 2025 une croissance moindre que celle du RAI.

CFG Bank souhaite compléter sa guidance annuelle chiffrée par une guidance à moyen terme, également quantitative. A cet effet, l'organisation de son 1^{er} « Capital Markets Day » est prévue pour le mois de mai prochain.

Croissance 2025/2024

RBE	> + 20%
RAI	> + 25%
RNPG	> + 12%

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CFG BANK
AU 31 DÉCEMBRE 2024

CFG BANK



Bilan IFRS au 31/12/24 (En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP	741.328	405.210
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.637.597	3.472.376
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2.637.597	3.472.376
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	36.521	42.096
Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	36.521	42.096
Titres au coût amorti	715.965	677.026
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	793.419	690.614
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	17.394.296	14.251.253
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements des activités d'assurance		
Actifs d'impôt exigible	193.329	188.452
Actifs d'impôt différé	158.689	154.344
Comptes de régularisation et autres actifs	916.434	1.095.272
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence		
Immubles de placement		
Immobilisations corporelles	807.847	758.428
Immobilisations incorporelles	382.052	275.009
Ecarts d'acquisition	124.142	124.142
Total ACTIF	24.901.619	22.134.222

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2.726.868	5.312.223
Dettes envers la clientèle	10.573.682	8.647.054
Titres de créance émis	8.180.733	4.825.859
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt exigible	163.884	71.120
Passifs d'impôt différé	85.699	63.739
Comptes de régularisation et autres passifs	926.654	1.121.886
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Passifs techniques des contrats d'assurance		
Provisions	2.375	2.375
Subventions et fonds assimilés		
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	401.662	401.801
Capitaux propres	1.840.062	1.688.165
o Capital et réserves liées	1.338.704	1.333.469
o Réserves consolidées	351.089	302.052
Part du groupe	340.291	291.293
Part des minoritaires	10.798	10.759
o Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-127.897	-124.924
Part du groupe	-127.897	-124.924
Part des minoritaires		
o Résultat net de l'exercice	278.166	177.568
Part du groupe	261.820	166.026
Part des minoritaires	16.346	11.542
Total PASSIF	24.901.619	22.134.222

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (En milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	835.708	574.933
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	-462.613	-310.201
Marge d'intérêt	373.095	264.732
Commissions (produits)	524.814	340.539
Commissions (charges)	-123.900	-78.103
Marges sur commissions	400.914	262.436
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	102.983	75.770
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	103.497	75.633
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-514	137
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Produits nets des activités d'assurance		
Produits des autres activités	64.416	58.056
Charges des autres activités	-	-3.600
Produit net bancaire	941.408	657.394
Charges générales d'exploitation	-487.608	-377.578
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-65.694	-56.132
Résultat Brut d'exploitation	388.106	223.684
Coût du Risque	-41.071	-24.859
Résultat d'exploitation	347.035	198.825
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des contreparties mises en équivalence		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-5.770	-4.575
Variation de valeur des écarts d'acquisition		
Résultat avant impôt	341.265	194.250
Impôt sur les résultats	-63.099	-16.682
Résultat net d'impôt des activités arrêtés ou en cours de cession		
Résultat net	278.166	177.568
Intérêts minoritaires	16.346	11.542
Résultat net part du groupe	261.820	166.026

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat par action	7,95	5,07
Résultat dilué par action	7,95	5,07

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de
CFG Bank S.A.
5/7, rue Ibnou Toufail
Casablanca



4, Rue Maati Jazouli (Ex Rue Friol)
Anfa - Casablanca
Maroc

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CFG Bank et de ses filiales (Groupe CFG Bank), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 1.840.062 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 278.166.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse d'audit
Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.	Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.
Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.
L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :	Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à : • examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; • analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2024 ; • tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; • tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3.
• déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ;	Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.
• estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ;	
• établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues.	
Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés.	
Au 31 décembre 2024, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle, exposé au risque de crédit s'élève à MMAD 17.584; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 190.	
Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 25 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du réseau Grant Thornton
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 64 00 00 - Fax : 05 22 64 00 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

HDID & ASSOCIES

HDID & ASSOCIES
4, Rue Maati Jazouli (Ex Rue Friol)
Anfa - Casablanca
Maroc

El Mustapha SAMOUH
Associé

COMPTES SOCIAUX DE CFG BANK S.A.
AU 31 DÉCEMBRE 2024

CFG BANK



BILAN (En milliers de DH)		
ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	741.311	404.999
. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	471.024	217.533
. Valeurs en caisse	270.288	187.466
Créances sur les établissements de crédit et assimilés :	734.867	674.223
. A vue	659.531	423.429
. A terme	75.336	250.794
Créances sur la clientèle	15.890.080	13.124.770
. Crédits de trésorerie et à la consommation	5.208.321	1.167.483
. Crédits à l'équipement	4.601.275	5.774.219
. Crédits immobiliers	4.116.933	3.767.623
. Autres crédits	1.963.551	2.415.445
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	2.531.711	3.429.734
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	1.992.740	2.801.813
. Autres titres de créance	270.013	251.511
. Titres de propriété	268.957	376.410
Autres actifs	548.321	454.417
Titres d'investissement	715.965	677.026
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	715.965	677.026
Titres de participation et emplois assimilés	334.430	314.901
Titres mis en équivalence	-	-
Entreprises à caractère financier	-	-
. Autres entreprises	-	-
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	1.730.200	1.403.654
Immobilisations incorporelles	546.395	446.927
Immobilisations corporelles	519.281	482.059
TOTAL DE L'ACTIF	24.292.562	21.412.711
PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2.709.673	5.292.243
. A vue	-	470.157
. A terme	2.709.673	4.822.086
Dépôts de la clientèle	10.515.811	8.596.885
. Comptes à vue créditeurs	8.382.444	6.405.715
. Comptes d'épargne	926.729	858.614
. Dépôts à terme	1.108.802	1.237.554
. Autres comptes créditeurs	97.836	95.001
Titres de créances émis	8.180.733	4.825.861
. Titres de créance négociable émis	8.180.733	4.825.861
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	779.954	617.411
Provisions pour risques et charges	38.688	31.831
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	401.662	401.801
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	638.545	633.310
Capital	700.159	700.159
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	192.449	208.499
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net (+/-)	134.887	104.712
TOTAL DU PASSIF	24.292.562	21.412.711

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (En milliers de DH)		
	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1.381.376	1.051.304
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	40.152	18.829
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	617.640	425.224
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	111.154	86.455
Produits sur titres de propriété	30.191	35.296
Produits sur opérations de crédit-bail et de location	154.618	147.984
Commissions sur prestations de service	148.722	109.377
Autres produits bancaires	278.898	228.138
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	769.725	556.854
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	131.045	94.586
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	76.668	59.176
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	254.106	155.346
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	121.306	99.904
Autres charges bancaires	186.600	147.842
PRODUIT NET BANCAIRE	611.651	494.450
Produits d'exploitation non bancaire	8.851	477
Charges d'exploitation non bancaire	21.097	164
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	467.675	347.245
Charges de personnel	234.154	172.552
Impôts et taxes	7.370	4.610
Charges externes	124.073	85.263
Autres charges générales d'exploitation	56.115	45.026
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	45.963	39.793
Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition	-	-
Reprises sur écarts d'acquisition	-	-
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	220.367	97.518
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	30.315	93.162
Pertes sur créances irrécouvrables	152	338
Autres dotations aux provisions	189.900	4.019
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	226.766	57.795
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2.997	47.172
Récupérations sur créances amorties	16	12
Autres reprises de provisions	223.753	10.611
RESULTAT COURANT	138.128	107.794
Produits non courants	1.282	840
Charges non courantes	1.046	1.359
RESULTAT AVANT IMPOTS	138.364	107.275
Impôts sur les résultats	3.477	2.563
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	134.887	104.712

Les états annexes aux états de synthèse annuels individuels et consolidés ont déjà été publiés en date du 20 février 2025 et n'ont subi aucune modification.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES SOCIAUX



Grant Thornton

7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de
CFG Bank S.A.
5/7, rue Ibnou Toufail
Casablanca



HDID & ASSOCIES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

4, Rue Maati Jazouli (Ex Rue Friol)
Anfa - Casablanca
Maroc

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CFG Bank S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 2.067.703 dont d'un bénéfice net de KMAD 134.887.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG Bank S.A. au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle		
Risque identifié	Notre réponse d'audit	
Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.	
Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque.	Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - étudier la conformité au Plan Comptable des Etablissements de Crédit (POEC) et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.	
L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert : - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque.	Au 31 décembre 2024, le montant des créances envers la clientèle s'élève à MMAD 15.890 comprenant des provisions pour dépréciation des créances en souffrance de MMAD 153.	
Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.		

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 25 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau International
7 Bd. Oudaya - Casablanca
Tél : 05 22 54 22 00 Fax : 05 22 29 06 70

Faïçal MEKOUAR
Associé





CFG BANK



COMMUNICATION
FINANCIÈRE

Salim RAIS
Directeur Financier

T. (212) 522 48 83 95
s.rais@cfgbank.com